

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Juillet 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 15 (quorum atteint)

Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles ; Mme BECKER Anne ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; Mme Céline FEY ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; M. SEITLINGER Vincent ;

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 3

M. BECK Joël représenté par M. GUEHL Rémy ; Mme RIMLINGER Isabelle représentée par Mme ORDENER Delphine ; M. STEINER Jean-Pierre représenté par M. BOTZUNG Pierre

Membre absent 1 : Mme ALBERT Aurélie

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 18

Secrétaire de séance : Nathalie SCHRUB, secrétaire

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2026

M. le Maire donne lecture des délibérations prises par le conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2026.

Le conseil municipal, après lecture, approuve le compte-rendu de la séance du 29 avril 2026 à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification*

le 08 Juillet 2026

Le Maire

Vincent SEITLINGER



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication